Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_19-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-19

Personnel communal - Tableau des effectifs permanents – Modification

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des promotions internes et avancements de grade au titre de l'année 2026, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour les emplois suivants :

- Agent polyvalent affecté aux travaux de voirie et des espaces publics
- Agent administratif polyvalent.

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Emplois	Cadres d'emplois	Statut	Nombre de poste à pourvoir	DHS	Action
Agent polyvalent affecté aux travaux de voirie et des espaces publics	Adjoint technique territorial	Fonctionnaire ou contractuel	1	35/35	Modification
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif territorial ou Agent social territorial	Fonctionnaire ou contractuel	1	35/35	Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L313-1,**
- **Vu le Code Général de la fonction publique et notamment l'article L 332-14,**
- **Vu le tableau des effectifs permanents annexé aux budgets 2026**

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter les propositions du Maire dans les conditions définies ci-dessus,**
- **De modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires aux recrutements des postes respectifs,**
- **De prévoir les crédits correspondants sur les budgets concernés.**

Le Maire
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX CÔTES D'ARMOR